CHRONIQUE

L'Union des œuvres charitables.

Une tendance générale se manifeste en ce moment dans la plupart des pays pour l'union et la collaboration intime des œuvres d'assistance et de prévoyance. Sans doute faut-il voir dans cette tendance une résultante directe des besoins de coordination provoqués par la guerre dans les pays belligérants. Les luttes des partis politiques, confessionnels ou sociaux, si accentués avant la guerre, se sont apaisées d'elles-mêmes devant la nécessité absolue de faire face à l'ennemi du dehors. Avant que ces hostilités ne se réveillent, il paraît à tous opportun de ne pas laisser se disperser les bonnes volontés groupées, mais au contraire de resserrer les liens créés par l'état de guerre.

La *Revue* a consacré dans un précédent numéro, un article au fichier central d'assistance et d'aide sociale à Paris, constitué par la Croix-Rouge Américaine [1].

Le principe de la fédération des œuvres infantiles a été proclamé à Londres, sous l'égide de la Croix-Rouge Britannique [2], à Lyon à Marseille, à Toulouse, à la suite des expositions de l'enfance, organisées par la Croix-Rouge Américaine [3]. Les bureaux de bienfaisance s'efforcent de coordonner les œuvres charitables existantes dans leurs villes respectives. En Hollande comme en Suisse, on cherche à aboutir à une plus juste répartition des contributions et à un meilleur rendement des œuvres. A Milan, où le budget annuel de la bienfaisance s'élève à 20 millions, on veut s'inspirer du Comité central d'assistance pendans la guerre pour créer une fédération des œuvres pies [4].

Le rôle de la Croix-Rouge dans la constitution de ces fédérations est primordial et reconnu par ceux-là mêmes qui s'occupent de bienfaisance et de philanthropie sans se prévaloir du signe de la Croix de Genève.

---

[1] Voy. nº 6, pp. 639-646.

[2] Voy. *Revue*, p. 661.

[3] Cf. *La Croisade de l'A. R. C.* analysée ci-dessous.

[4] *Corriere della Sera*, 21 août et 2 septembre.

CHRONIQUE

L'union des œuvres charitables.

Ainsi le sénateur Paul Strauss, une des personnalités françaises les plus en vue dans ce domaine, écrit dans la *Revue philanthropique* du 15 août :

« Des vues d'ensemble, des projets d'entente fédérative ne dispensent nullement de cette division du travail qui, convenablement pratiquée, donne de si bons résultats. Fusion certes, mais non confusion. Il importe de maintenir intactes nos grandes organisations, celle de la Ligue contre la mortalité infantile, du Comité national d'assistance aux tuberculeux, pour que, dans ces domaines séparés, l'effort continu d'action nécessaire se poursuive.

« C'est ainsi que le recours aux sociétés de la Croix Rouge doit avoir lieu méthodiquement. Nous devons, pour la puériculture, pour la préservation contre la tuberculose, — pour ne considérer que ces deux branches d'activité bienfaisante, — nous spécialiser, sans que ce particularisme de moyens porte la moindre atteinte au rassemblement et à la concentration en vue du but commun.

» Il est à désirer que, dans la plupart des villes, où les trois grandes sociétés d'assistance militaire [1] ont des sections, chacun de ces groupements, sans s'isoler le moins du monde, fournisse sa collaboration soit à une consultation de nourrissons, soit au dispensaire d'hygiène sociale, sans exclusivisme aucun.

» La première des obligations est de ne pas laisser se rompre le faisceau de dévouements et de compétences, de les utiliser au mieux des besoins locaux, sans que les initiatives se superposent en faisant double emploi.

» Un grand nombre des infirmières des Croix-Rouges sont susceptibles de se transformer en dames patronnesses, en visiteuses ou en monitrices d'hygiène infantile, en infirmières-visiteuses. L'occasion est unique pour faire appel à toutes les bonnes volontés, pour les grouper et pour les retenir.

---

[1] Société de secours aux blessés militaires (S. B. M.), Union des Femmes de France (U. F. F.), Association des Dames françaises (A. D. F.).

CHRONIQUE

L'union des œuvres charitables.

» C'est aux œuvres qu'il appartient, dans chaque localité, de se mettre en rapports directs avec la section locale d'une ou de plusieurs Sociétés de la Croix-Rouge Française. La méthode de décentralisation, sans exclure les impulsions des organismes centraux, donne immédiatement le moyen d'adapter, en vue de leur nouvelle fonction, les femmes admirables qui ne se sont pas ménagées pendant la guerre, et qui, après avoir tant mérité de la patrie, ont tout ce qu'il faut pour remplir efficacement leur devoir de solidarité civique et sociale. »

Pendant qu'en France les esprits éclairés préconisent l'entente charitable, aux Etats-Unis cette entente se réalise. Succédant à l'ancien Bureau national d'enquêtes sur toutes les œuvres de guerre, un Bureau national de renseignements se constitue en vue de protéger le public contribuable, assailli de tous côtés, et d'assurer la conservation et la distribution la plus judicieuse des ressources charitables du pays. Ce bureau se propose trois buts :

1. — Etablir des principes rationnels d'administration et d'activité pour les œuvres nationales, sociétés philanthropiques, etc., et reconnaître en général toute organisation qui souscrira à ces principes.

2. — Protéger le public contre des appels intempestifs ou déshonnêtes.

3. — Assurer, dans la mesure du possible, la liaison des agences nationales entre elles, pour faciliter l'accomplissement de leur programme charitable.

Le bureau national de renseignements a précisé comme suit les conditions requises des sociétés nationales affiliées :

1. — Un comité dirigeant, actif et responsable, pourvu d'un contrôle administratif donnant toute satisfaction.

2. — Un but dont la nécessité s'impose et qui ne fasse pas double emploi avec l'activité d'une œuvre déjà existante.

3. — Un rendement rationnel de l'œuvre.

4. — L'exclusion de tout agent ou de toute méthode de collecte basés sur la commission à l'intermédiaire.

5. — L'exclusion de la méthode « payer ou retourner »

pour recueillir des fonds au moyen de la vente de marchandises ou tickets.

6. — L'exclusion des représentations lorsque les frais dépassent le 30% de la recette.

7. — Emploi de méthodes morales de publicité pour les appels de fonds.

8. — Accord pour la consultation et la coopération avec les sociétés de la localité.

9. — Etablissement d'un bilan annuel donnant les recettes et les dépenses en détail et contresigné par un vérificateur public.

10. — Etablissement d'un budget annuel précis et systématique.

Parmi les sociétés représentées dans la nouvelle organisation figurent :

American Red Cross, War Camp Community Service, American Civic Association, National Child Welfare Association, Charity Organization Society of New York, National Tuberculosis Association, American Social Hygiene Association, New-York School of Social Work, National Child Labor Committee, National Association for the Advancement of Colored People, American Society for the Control of Cancer, Cincinnati Council of Social Agencies, Detroit Patriotic Fund, National Municipal League, Cleveland War Council, American Association for Organizing Family Social Work, Young Men's Christian Association. E. C.

Union des Associations internationales.

Le 26 juillet s'est réuni à Bruxelles le Conseil général des délégués de l'Union des associations internationales.

Le Comité International de la Croix-Rouge y avait délégué un de ses membres, M. Frédéric Barbey-Ador, chargé d'affaires de Suisse à Bruxelles.